



Convention d'Adhésion

# SAISON 2017/2018

U6 à U13

PHOTO

NOM : .....  
PRENOM : .....

DATE & LIEU DE NAISSANCE  
NATIONALITE

ADRESSE  
CODE POSTAL – VILLE  
TELEPHONE DOMICILE  
MAIL  
Profession des Parents

PORTABLE(S)

Dernier club quitté Saison

*LES COMPETITIONS SE DEROULENT LE SAMEDI*

*Après-Midi* pour les enfants nés entre le 01/01/07 et le 31/12/08 & 01/01/11 et 31/12/12

*le matin* pour les enfants nés entre le 01/01/05 et 31/12/06 & 01/01/09 au 31/12/10

*Le joueur ainsi que les parents autorisent le club à utiliser tout image sur les supports du club (site internet, FB, ..etc) pour promouvoir l'image du football.*

VOTRE ENFANT PEUT-IL Y PARTICIPER ? OUI NON

La signature des parents implique l'engagement d'envoyer le jeune sportif aux entraînements et à chaque convocation en compétition (ou de prévenir en cas d'absence pour cas de force majeure)

*Tout joueur absent et non excusé sera immédiatement suspendu par le bureau du Comité Directeur.*  
L'équipement est à la charge du joueur (short, bas et coupe-vent ...aux couleurs du club disponibles)

SIGNATURE DES PARENTS

## PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR avec cette fiche complétée

- PHOTOCOPIE D'UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE avec présentation de l'original
- 1 PHOTO D'IDENTITE RECENTE
- DEMANDE DE LICENCE CI-JOINTE COMPLETEE ET VISEE PAR LE MEDECIN
- UN CHEQUE D'ADHESION DE 230 EUROS AU NOM DE « UJA. MACCABI PARIS », LE TICKET LOISIRS est accepté. Maillot, short et bas fournis avec l'adhésion
- UN CHEQUE de 110 EUROS pour l'équipement comprenant: 1 sac – 1 survêtement – 1 coupe-vent.

**NOUS N'ACCEPTERONS AUCUN DOSSIER INCOMPLET**  
**EN AUCUN CAS LE MONTANT DE L'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSE**

Adresse postale : Maison des Associations du 12<sup>ème</sup> UJA MACCABI PARIS - BAL 117 –

181 avenue Daumesnil 75012 PARIS – Tél.06.10.49.39.79 – [www.ujamaccabi-parismetropole.fr](http://www.ujamaccabi-parismetropole.fr) - affilié FFF n°563601  
Association loi 1901 - Agrément ministériel sport n° 94-S-21du 12 juillet 1968 modifié par arrêté n° 2013/114 du 30/07/2013